

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX, et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ESPAGNE.

*Madrid, le 7 Juillet.* — Le conseil de Castille qui avait chargé les *fiscales* (procureurs du roi) de lui faire un rapport sur le projet de rétablir le tribunal de l'inquisition, a reçu ce rapport et en a adopté les conclusions tendantes audit rétablissement, de sorte qu'il a été présenté au roi en personne des développemens en ce sens. Il n'y a plus maintenant que l'opposition du conseil des ministres qui puisse nous préserver de voir reparaitre le saint-office.

De faux ordres avaient été envoyés dans toute l'étendue du commandement de Malaga, au nom du gouverneur le maréchal-de-camp Dannois, pour que tous les volontaires royalistes des campagnes se trouvassent réunis aux environs de la ville le 20, à onze heures du soir. Un bon alcade de village, ne pouvant pas exécuter ces ordres aussi strictement qu'il l'aurait désiré, vint, dans la soirée de ce jour, en prévenir le gouverneur. Cet incident dévoila l'affaire. Le général Dannois prit aussitôt les plus sages mesures pour éviter les suites désastreuses de l'exécution d'un pareil projet. Plusieurs personnes ont été arrêtées entr'autres deux sergens auteurs des ordres contrefaits.

Le gouvernement est obligé de faire marcher des troupes sur différens points à cause du mécontentement du parti royaliste, qui est excité par la marche équivoque des ministres. Deux bataillons de la milice iront à Burgos, et cinq à Badajoz.

### ITALIE.

*Pavie, le 28 juin.* — Le correspondant qui nous a fourni les premiers détails sur la lutte déplorable qui a eu lieu entre les étudiants de Pavie et la police, le 23 juin, nous donne sur les journées du 24 et du 25 des nouvelles plus détaillées que celles insérées dans notre numéro 165 et un peu différens. Dès le matin du 24 de nombreuses patrouilles d'infanterie et de cavalerie parcoururent la ville, dispersant tous les groupes de jeunes gens. Un corps de vingt chasseurs tyroliens voulut pénétrer dans le bâtiment de l'université; mais assailli d'une grêle de pierres, il se vit obligé de se retirer. Le soir arrivèrent à Pavie le directeur de la haute police de Milan et un général, qui rendirent la liberté à un étudiant arrêté un peu auparavant pour s'être plaint du mauvais traitement qu'un caporal lui avait fait éprouver. Mais le souvenir des morts ne permettait pas que l'on calmât l'effervescence de la jeunesse.

Dans la matinée du 25, les étudiants tués l'avant-veille furent enterrés avec beaucoup de solennité; leurs camarades, au nombre de plus de mille, accompagnèrent leur convoi. Dans l'après-midi de cette même journée, un coup tiré sur la place de l'hôtel de la police, en face du poste militaire, beaucoup plus nombreux que de coutume, devint le signal d'un nouveau combat. Des patrouilles à pied et à cheval parcoururent aussitôt les rues et les balayèrent à force de coups de sabre. Cependant un bon nombre d'étudiants, auxquels s'étaient joints quelques citoyens de la ville, résolus de résister à la force, formèrent trois corps et occupèrent autant de postes dans des parties de la ville où la cavalerie ne pouvait manœuvrer que difficilement. A l'endroit où se trouvait le corps le plus considérable, quelques étudiants tendirent des cordes au travers de la rue pour entraver les chevaux de la cavalerie. Bientôt le combat s'engagea de part et d'autre; des coups furent tirés et la lutte fut opiniâtre. Les étudiants de beaucoup inférieurs en nombre jugèrent prudent de se retirer à la fin, après avoir assez maltraité les militaires. Beaucoup de ceux-ci furent blessés; on porte à 10 le nombre de leurs morts, parmi lesquels se trouve un officier. Un assez grand nombre d'étudiants sont blessés; quatre si grièvement, qu'on a fait l'un l'amputation du bras gauche, et à un autre de la jambe droite, les deux autres ne sont pas moins maltraités. Dans la nuit 58 étudiants enlevés de leur domicile furent incarcérés; mais le lendemain on les remit en liberté à l'exception de quatre.

(Nouvelliste vaudois.)

### ANGLETERRE.

*Londres, le 17 juillet.* — Des spéculateurs sont maintenant en pourparlers avec le gouvernement du Brésil, pour qu'il leur accorde l'exploitation exclusive des mines de diamans ou pierres précieuses du Brésil; ils offrent en échange des productions de l'industrie britannique.

— On a reçu des journaux de New York jusqu'au 15, et de Baltimore jusqu'au 12 juin. Dans un des derniers se trouve le traité qui a été ratifié entre la république de Colombie et les Etats-Unis. Ce traité qui n'est pas un traité d'alliance, mais bien d'amitié et de commerce, ne diffère pas de beaucoup de ceux conclus entre la Grande-Bretagne et les états de l'Amérique méridionale, quoiqu'il se trouve des explications sur des points qui ne sont pas mentionnés dans ces dernières conventions.

On remarque dans ce traité qu'on a établi le principe que les marchandises portées par des navires neutres ne pourront jamais être capturées, quand même elles appartiendraient à une nation ennemie, à moins que ce ne soit des munitions de guerre. On a stipulé aussi que, dans le cas où une des deux parties contractantes serait en guerre avec une troisième puissance, il ne sera

point permis aux sujets de l'autre de prendre du service pour cette troisième puissance, sous peine d'être traités de pirates.

— Voici les documens relativement à Olaneta donnés dans l'*Argus extraordinaire* du 2 mai, et qui confirment la nouvelle de sa mort:

#### Proclamation aux habitans de Salta.

Citoyens, la lutte opiniâtre et cruelle, qui a répandu le sang de vos enfans en torrens est terminée; pas un seul ennemi n'existe maintenant dans la terre de Colombie: la patrie est libre, réjoignons-nous de cet heureux résultat, dû en partie à vos sacrifices.

Salta, le 8 avril.

THÉODORE SANCHEZ DE BUSTAMENTE. J. F. MALDONADO, *secré.*

#### Quatrième bulletin.

Salta, le 15 avril.

Le général-en-chef de la division du Pérou, par une dépêche de son quartier-général à Laquerca, m'apprend ce qui suit:

L'heureuse nouvelle de la victoire remportée par le colonel D. C. Medina Celi, à Tumusla, étant confirmée par des relations diverses et la liberté entière du Pérou étant assurée par cette victoire et par la mort du général don Pedro-Antonio Olaneta, puisqu'il n'y reste que le colonel don Jose Maria Valdez avec le peu de troupes sous ses ordres, le tems est venu de déclarer avec joie que le pays est libre, et que l'ouvrage de l'indépendance est complété, surtout quand il est constant que le général A. J. de Sucre, commandant de l'armée libératrice du haut Pérou, occupe le Potosi et qu'ainsi la défaite ou la soumission des faibles corps de Valdez ne tardera point à avoir lieu. Cet état de choses et l'extermination des tyrans ayant fait cesser les motifs qui ont fait prohiber le commerce de munitions de guerre, aussi bien que le passage des citoyens de cette province dans le Pérou, votre excellence peut annoncer que ladite prohibition cesse d'être en vigueur, et qu'il y a une liberté entière de commerce avec le Pérou, avec une égale facilité pour ceux qui veulent s'y rendre.

P. S. de Bustamante, gouverneur capitaine-général *ad interim*, ajoute que, d'après cette dépêche la prohibition de faire le commerce des mulets, des bestiaux et des munitions de guerre avec les habitans du Pérou est levée.

### FRANCE.

*Paris, le 18 juillet.* — Des lettres du midi confirment ce qui a été dit de l'arrivée à Marseille d'un vaisseau du Levant atteint de la peste. On dit que six personnes ont péri de la peste au lazaret.

— L'*Echo du Midi* annonce qu'on lui écrit de Paris ce qui suit

« Comme le présent offre peu d'alimens à la curiosité publique, on cherche de quoi la satisfaire dans l'avenir. On annonce déjà que la loi sur les communes sera présentée à la session prochaine. Quant aux bruits qu'on répand sur le changement des ministres, ils sont aussi peu fondés aujourd'hui qu'ils l'étaient par le passé. Seulement on a annoncé dans quelques salons que lorsqu'il sera question de donner à S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux un gouverneur, S. Exc. le ministre des affaires étrangères pourrait être choisi pour remplir ces importantes et illustres fonctions. M. le baron de Damas enseignerait à son auguste élève la pratique de toutes les vertus, et l'art militaire dont il fit une si belle application dans la journée de Llers et de Llado. C'est à l'âge de sept ans que S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux aura un gouverneur. La stabilité dans toute administration est la base du bon ordre et du bien public. »

— Un journal annonce aujourd'hui qu'hier matin, deux jeunes gens se sont rendus au bois de Boulogne, où ils se sont battus au pistolet, à la suite d'une querelle qu'ils avaient eue la veille au spectacle. L'un d'eux, celui qui avait reçu un soufflet de son adversaire, atteint d'une balle à la gorge, est mort peu de temps après.

— Un tremblement de terre violent s'est fait sentir à Alger le 2 de ce mois. Des secousses répétées ont eu lieu successivement pendant plusieurs jours de suite. Il n'a occasionné aucun dommage, mais les habitans ont été tellement effrayés que beaucoup de familles ont fui dans les campagnes et se sont réfugiées sous des tentes. Les effets s'en sont fait sentir d'une manière plus terrible à lieues d'Alger, et ce même tremblement de terre a détruit la ville de Béhida. Il a englouti la presque totalité des habitans. Sur 12 mille, 6 mille ont été ensevelis sous les décombres.

Dans l'espace de vingt ans c'est la troisième ville. Colea et Mascara ont péri de la même manière.

— On dit que M. le vicomte de Chateaubriand va faire paraître une brochure sur les Grecs avant son départ pour Napoli de Romanie.

— Hier, à quatre heures de l'après-midi, dans son maximum, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier s'est élevé à 27°, aujourd'hui, à midi, il était à 27° 110; à une heure, 27 210; à deux heures, 27 510 et montait encore.

— L'ouverture de la haute-diète de Suisse a eu lieu le 4 de ce mois à Lucerne avec beaucoup de solennité. Dans un passage du discours qu'il a prononcé à cette occasion, le président a invité les gouvernements cantonaux à ne pas confier les établissemens d'éducation à des personnes qui se croient élevées au-dessus de toutes les lois et de tous les gouvernemens.

Il était difficile de désigner les jésuites d'une manière à la fois plus positive et plus polie.

— En moins de trois jours, que les chiffonniers, accoutumés à parcourir les rues le jour et la nuit, ont été chargés de tuer les chiens errans, un grand nombre de ces animaux domestiques a disparu.

Cette mesure a fait connaître à l'autorité l'état de la population des chiens dans Paris; elle s'élevait à 85,000.

Cours de la bourse du 18 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 45 c.; 3 p. cent, 76 fr. 45 c. Emprunt royal d'Espagne, 54 5/8; 16<sup>e</sup> série. Act. de la banque, 2182 50. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 70 c., à 3 heures 103 fr. 70 c. Trois pour cent 76 60.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Augsbourg, le 12 juillet. — Missolonghi a été de nouveau approvisionné par plusieurs bâtimens de transport qui y sont arrivés sous l'escorte de trois vaisseaux de guerre grecs. Les communications entre cette place et Anatolico sont entièrement libres.

Un fort détachement de troupes grecques a capturé un transport de plus de cent voitures destinées à l'armée du séraskier Redschid-Pacha. Les Turcs qui l'escortaient ont été taillés en pièces. Ce transport consistait en denrées, munitions de guerre, effets d'habillement et autres objets.

LIÈGE, LE 21 JUILLET.

On assure, dit le Journal de la Belgique qu'il est décidé que le collège philosophique pour les jeunes catholiques romains, qui se destinent à l'état ecclésiastique, sera établi à Louvain.

— M. l'administrateur de l'enregistrement vient de décider que l'on pouvait employer sans contravention le papier timbré de quinze centimes aux extraits d'actes de publication de mariage, qui doivent être affichés à la porte de la maison commune, aux termes de l'art. 64 du code civil.

— Le corps de Hubert-Hyacinthe Xhrouet a été retiré ce matin de la Meuse, au pont Maghin, près de la garre. Ce jeune homme était le fils unique d'une dame veuve.

— On vient de publier à Mons un nouveau journal politique et littéraire sous le titre menaçant du Dragon. Il ne paraît que deux fois la semaine.

Voici ce que nous lisons dans son troisième numéro : « M. Dewez a terminé son inspection du collège de notre ville; le 17 ou le 18 courant; il se rend à Soignies pour le même objet. Des personnes qui se prétendent bien informées, disent qu'il entre dans ses instructions de surveiller spécialement l'esprit qui dirige les établissemens d'instruction publique de la province et de l'empêcher de devenir jésuitique. »

— Dans la séance des états de Bavière, du 13 juillet, le président a lu un décret du roi qui proroge jusqu'au 24 août la session actuelle, dont la clôture avait d'abord été fixée au 15 du mois courant.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.  
2<sup>e</sup> LISTE des habitans de la ville.

- MM. de Selys, 200 francs. M<sup>me</sup> de Selys, 100 fr. De Sauvage, avocat, 100 fr. Aniaux, professeur à l'université, 40 fr. Lemaire, rentier, 50 fr. Tombeur, docteur en médecine, 40 fr. Voltem, docteur en chirurgie, 10 fr. Delfosse, fils, 10 fr. Henchenne, 5 fr. Edmond de Selys, fils, 20 fr. Thyron, avocat, 5 fr. Frankinet, conseiller, 20 fr. Moreau, entrepreneur de travaux, 5 fr. Leger, fournisseur d'équipemens militaires, 5 fr. 80 c. L....., 3 fr. Genin-Rongé, négociant, 30 fr. Levasseur, employé au bureau des hospices, 5 fr. 80 c. Thomson, maître menuisier, 5 fr. Fassin, négociant, 23 fr. 20 c. Kepenne, avoué, 5 fr. 80 c. Noppius, distillateur, 5 fr. 80 c. L. Piette, bijoutier, 5 fr. Pouplin, institut., 5 fr. Dehassé-Comblen, nég., 50 fr. Berryer, père, orfèvre, 5 fr. Detrooz, candidat au notariat, 5 fr. Léon de Borghrave, 20 fr. Dupont, 5 fr. 80 c. Flessu, avocat, 10 fr. Thomas, fils, 5 fr. Rich. Williams, professeur de langue anglaise, 5 fr. Verstraete, commis-voyageur, 5 fr. Tart, négociant, 10 fr. A....., 3 fr. Vercken, négociant, 10 fr. H....., 3 fr. W....., 5 fr. 80 c. C....., 5 fr. 80 c. Dusart, marchand de vin, 5 fr. 80 c. D....., 5 fr. Gayot, ingénieur, 6 fr. 34 c. P....., 5 fr. 80 c. J....., 5 fr. B....., 3 fr. H. Simon, docteur en chirurgie, 10 fr. De Corswarem, membre de la régence de Hasselt, 21 fr. 16 c. De Gerlache, conseiller à la cour, 21 fr. 16 c. Major Gibassier, 5 fr. M<sup>me</sup> Dubois mère, 25 fr. W....., 20 fr. D'Otreppe de Bouvette, 20 fr. Vedrine fils, docteur en chirurgie, 5 fr. N....., 5 fr.

(La suite à un numéro prochain.)

COUR D'ASSISES. — Faux en écriture publique.  
Audience du 21 juillet 1825.

Jean-Guillaume Emans, négociant, domicilié à Soumagne, a été traduit devant la cour d'assises comme accusé 1<sup>o</sup> d'avoir, dans l'intervalle de 1818 à 1823, à Soumagne, détruit ou détourné trois registres aux

prestations militaires, qui appartenait à la commune de Soumagne, et qui lui avaient été remis à raison de ses fonctions d'adjoint-maire ou de secrétaire de ladite commune;

2<sup>o</sup> d'avoir dans un rôle dûment approuvé par l'autorité supérieure et destiné à couvrir les dépenses locales de la commune de Soumagne de l'an 1818 raturé le dernier 8 de la date de l'année et l'avoir remplacé par un 9 dans le but d'approprier le rôle aux dépenses de 1819;

3<sup>o</sup> Pour avoir fait la même rature et changement à l'attestation de l'autorité communale, à la fin de ce rôle;

4<sup>o</sup> Pour avoir, dans la date du visa du sous-intendant, substitué avec surcharge le mot août au mot avril, qui s'y trouvait originairement;

Enfin pour avoir dénaturé sur le même rôle, à l'aide de surcharge, la date de l'approbation des états députés de la province de Liège, le tout dans l'intention de s'approprier des sommes qu'il avait indûment perçues sur un rôle antérieur, fabriqué et non approuvé.

5<sup>o</sup> D'avoir dans le courant de 1823, intercalé dans le rôle de 1823 destiné à couvrir les dépenses locales de la commune de Soumagne, les noms de plusieurs habitans qui originairement n'y étaient pas compris, en augmentant, à l'aide, de surcharge les cotes de plusieurs contribuables; le tout après que ce rôle avait été revêtu de l'approbation de l'autorité supérieure.

A l'ouverture de l'audience, la parole ayant été donnée à M. l'avocat-général de Lantromange, ce magistrat a exposé les charges de l'accusation.

Me. Forgeur, l'un des conseils de l'accusé, a de suite proposé sa défense. Dans une plaidoirie improvisée, remarquable par la méthode, la clarté et une grande facilité d'élocution, ce jeune avocat a confirmé les espérances que ses débuts avaient fait concevoir.

M. l'avocat-général ayant déclaré que si le second défenseur d'Emans ne prenait point la parole, il allait passer à la position des questions, Me. Teste a immédiatement présenté en faveur de l'accusé de nouveaux développemens.

L'heure avancée a engagé le ministère public à demander que les répliques fussent remises à demain. L'arrêt sera prononcé dans la même séance.

Liban.

« Ce qu'il y a eu cette semaine de plus vif et de plus piquant dans la politique de Paris, nous est venu de St-Domingue, dit la Quotidienne. Il nous paraît difficile au reste, ajoute-t-elle, qu'une conclusion à cet égard soit aussi prompte que les journaux ministériels ont semblé le prédire; car ce n'est pas seulement la question de St-Domingue qu'on déciderait par un arrangement quelconque avec le gouvernement d'Haïti, mais la question toutentière de l'Amérique. On n'y fait pas attention, chaque jour le nouveau continent grandit en face de l'ancien. Ses doctrines sont différentes, ses croyances opposées, son principe social tout contraire: de quel côté penchera la balance? Combien de temps l'Europe peut-elle espérer même de conserver une égalité qu'elle aura reconnue? »

Est-ce bien la Quotidienne qui parle? N'est-ce pas plutôt que son prote aurait, par mégarde, glissé dans ses colonnes quelque fragment de M. de Pradt?... Quoiqu'il en soit, les libéraux doivent sentir qu'ils ne travaillent pas en vain puisque les faits qu'ils constatent chaque jour dans leurs écrits finissent par être généralement reconnus. Hier nous avons vu le Drapeau blanc proclamer l'impulsion toujours croissante donnée à l'esprit public par les industriels; aujourd'hui la Quotidienne doit reconnaître que l'Amérique grandit, et douter si l'Europe peut espérer de se maintenir son égale. Voilà des faits capitaux reconnus! Les conséquences, le bon sens des peuples saura bien les apprécier; peu importe que le Drapeau blanc et la Quotidienne les trouve et les publie; ce serait trop exiger à la fois, c'est déjà beaucoup qu'ils reconnaissent les faits dont elles dérivent.

PHYSIOLOGIE DES PASSIONS

OU NOUVELLE DOCTRINE DES SENTIMENS MORaux, par M. ALIBERT.

Au titre de l'ouvrage, aux éloges venus de Paris, aux deux ou trois réimpressions de Bruxelles, on pouvait fonder de grandes espérances sur la production nouvelle de M. Alibert. Le livre répond-il à cette attente? J'hésite à le dire; cependant si dans un journal de province, à 70 lieues de distance, il fallait ménager encore des amours propres d'auteurs, ce serait reculer trop loin le domaine de la franchise. J'avoue donc pour ma part que plus j'avais espéré de la nouvelle doctrine des sentimens moraux, plus, après lecture du livre, mon désappointement a été cruel. Les mots de physiologie des passions, de doctrine nouvelle des sentimens moraux, étaient d'un favorable augure; il était permis de compter que cette grande science de la morale, sur laquelle depuis des siècles on a tant redit de vieilles choses, sur laquelle pourtant des choses neuves restent à dire, serait enfin étudiée dans sa source, développée dans son ensemble, qu'un système complet, et coordonné dans toutes ses parties, réfuterait les erreurs émises, lierait entr'elles d'anciennes vérités, en semerait de nouvelles avec une profusion qui seule pouvait faire pardonner l'étendue de deux volumes. C'est là sans doute ce que M. Urbain Guilbert du Journal des Débats, et M. le docteur St. Just de la revue encyclopédique ont vu dans l'ouvrage de M. Alibert, c'est tout cela et peut-être plus encore que je regrette de n'y point trouver.

M. Alibert part de cette idée qu'il regarde comme fondamentale, l'homme a quatre penchans ou instincts savoir: l'instinct de conservation, d'imitation, de relation et de reproduction, c'est la division de l'ouvrage.

En donnant pour base à une doctrine nouvelle une division nouvelle, il serait naturel, ce semble, de s'attacher quelque peu à faire voir que cette division est bonne et que d'autres plus anciennes ne valaient rien. M. Alibert ne le fait point; il affirme, et prouve peu; d'ordinaire cela est plus court, j'ai regret que les assertions de l'auteur n'offrent point cette compensation. Que les hommes tiennent par instinct à la vie, qu'ils s'imitent, qu'ils aient des rapports naturels entr'eux, que l'espèce se reproduise, personne n'essaiera de le contester à l'aut-sur; mais dans tout ouvrage méthodique n'est-ce pas la qualité indispensable d'une division d'être nécessaire et par conséquent bien distincte dans chacune de ses parties. Si vous divisez les sentimens moraux en quatre instincts, ne faut-il pas que ces quatre instincts soient réellement différens et que l'homme n'en ait pas d'autres? Or, non seulement on a de la peine à concevoir avec l'écrivain comment l'amour d'un fils pour son père appartient à l'instinct de reproduction, et non à celui de relation. Mais il est plus difficile encore de s'expliquer comment M. Alibert a pu construire son ouvrage sur cette base, sans s'apercevoir que l'instinct de reproduction et celui d'imitation ne sont que des subdivisions ou nuances de ce qu'il appelle l'instinct de relation.

Resterait donc deux instincts, *observation et relation*, ce qui rentre dans la très ancienne division de *devoirs envers soi ou devoirs envers autrui*, *égoïsme et sympathie*, etc., etc. Ce n'est pas tout : en admettant que la division soit distincte dans ses parties, elle est incomplète. Ce qui le prouve, c'est que rien n'empêcherait d'ajouter aux quatre instincts ou lois primordiales, des instincts de *vérité*, de *dignité*, d'*activité* et peut-être d'autres encore, qui tous sont en rapport avec les sentiments moraux, et tous figureraient à aussi bon droit sur la liste que ceux auxquels l'auteur s'est borné.

La division faite, et l'idée fondamentale énoncée, on s'attend à voir rattacher les diverses parties du livre. Autre part que dans la table des matières, ce lien me paraît faiblement indiqué. A la vérité, dans le premier chapitre de chacune des quatre sections, il est parlé de l'un des quatre instincts ; mais, après cela, suivent d'autres chapitres très nombreux sur l'orgueil, la vanité, la fatuité, le respect, la considération, le ressentiment, la vengeance, etc., dans lesquels l'auteur perd de vue son idée fondamentale, et se complaisant au récit d'anecdotes pour la plupart, il faut le dire, peu piquantes et longuement contées, oublier de faire ressortir ou même entrevoir la division et l'ensemble scientifique de l'ouvrage.

Tranchons le mot, l'ouvrage de M. Alibert n'est point scientifique, et ne fera pas faire un pas à la science. Serait-ce comme lecture des gens du monde qu'il le faut juger ? Cette location est assez peu révérencieuse pour ce qu'on appelle les gens du monde, et ce n'est pas faire grand honneur à un ouvrage qui a la science pour but, de le ranger dans cette classe. On a pu louer Fontenelle de prêter les grâces de son esprit, aux peu gracieuses vérités de l'astronomie. Pour moi, j'aime mieux un livre de géométrie dans les mains d'une jolie femme, que des roses sur les cheveux gris d'un professeur de l'université. La science est belle, qu'elle se passe d'être jolie. Ce n'est pas au moins que M. Alibert ait de l'afféterie à la manière de Marivaux, de Desmouster, ou des brunes et des blondes de Fontenelle ; mais son ouvrage qui d'après le titre devait être terriblement scientifique et systématique même, n'est guères qu'une causerie de salon. Encore est-ce celle d'un vieillard, habitué à être écouté avec les égards qu'on doit à son âge, qui redit de vieilles idées, cent fois usées dans le monde depuis qu'il les a apprises pour la première fois, dont l'esprit n'ayant plus assez de vigueur, pour mettre une grande force d'ensemble dans ses discours, a de la peine à ne pas se contredire, à penser vite et surtout à penser tout seul. Les petits chapitres de la galerie morale et politique de M. de Ségur ont infiniment plus de charme de diction et de grâce, et l'ouvrage de M. Alibert n'est pas plus profond. Son style, quelquefois enlaid, traîne presque toujours. Les idées neuves qu'on attend dans sa *doctrine nouvelle*, ne viennent pas, et les anciennes y sont reproduites avec un détail d'analyse et une lenteur désespérante. On en lirait quelques pages avec plaisir ; ce serait des feuilletons à la manière de quelques petits journaux littéraires de Paris, qui ne se piquent ni d'avoir beaucoup d'idées, ni d'en énoncer de bien grandes ou bien neuves ; mais l'ouvrage de M. Alibert a deux volumes. Rien n'est plus cruel que cette lenteur de pensée, qui a besoin de tant de mots ; on voudrait suivre son auteur, et sans cesse malgré soi on se trouve en avant de son guide, l'œil court sur la page, cherche des idées, et c'est l'ennui qu'on rencontre. Le style enchanteur de Massillon lui-même, ne réussit pas à lui faire entièrement pardonner ce défaut. Mais les sermons de Massillon ne duraient qu'une heure, il ne les annonçait pas comme une doctrine nouvelle, et puis, il n'écrivait pas au dix-neuvième siècle. Il nous faut aujourd'hui peu de mots, beaucoup d'idées et des idées neuves. Les autres ont été redites de tant de façons que si vous les reproduisez, il faut de toute nécessité que ce soit sous un jour nouveau, et surtout vous êtes tenu de laconisme. On ne lit pas un chapitre qui est su tout entier dès la première ligne. Des phrases qui ne sont que cela, n'offrent plus qu'un ornement suranné ; nous avons trop de livres qui en sont pleins. De nos jours on ne doit plus écrire pour les gens du monde ; il n'y en a plus : tous les esprits sont capables d'idées sérieuses.

En résumé le titre du livre de M. Alibert ressemble à une erreur typographique ; il n'est pas possible de le rapprocher de Cabanis, ni même du livre plus récent de M. Bérard, ouvrage remarquable en ce qu'il contient quelques idées de la nouvelle école, mais qui prêche la méthode plus qu'il ne l'observe.

Quant à son système moral (et à proprement parler il n'y a pas là de système), les intentions de l'auteur sont sans doute excellentes, mais l'ensemble des principes qu'il émet a je ne sais quoi de débile et parfois de trop accommodant. Ainsi au chapitre de la vengeance, j'ai lu cette phrase contenant une concession qui m'a fait frémir :

« La vengeance est une rétribution légitime ; et si dans le sein de la société les lois se réservent de l'exercer, c'est pour qu'elle soit plus équitablement répartie. »

Sous ce rapport la *doctrine nouvelle* de M. Alibert est bien inférieure au traité sur le *perfectionnement moral*, que M. de Gérando a publié, il y a quelque mois et qui sous des formes un peu déclamatoires et un peu longues aussi, est peut-être ce que depuis long-temps on a écrit en France de plus complet, de plus vrai et de mieux senti sur la *morale pratique*.

Enfin le style, je l'ai dit, est l'opposé de celui qu'il faut à notre époque. Un style fort ou vif, animé sans doute, mais point phrasier, et plein d'idées est le seul qui nous convienne. On n'a plus de lecteurs, si l'on n'a du neuf à leur apprendre ; encore faut-il se hâter de le dire car ils ont peu de temps à perdre.

Après ce jugement sévère peut-être, il serait injuste de ne pas reconnaître que plusieurs chapitres se font lire avec grand plaisir, tels sont ceux de l'émulation, de l'imitation et quelques autres encore. L'épisode de Couramé a de l'intérêt. L'auteur analyse avec esprit ; l'expression dont il se sert a souvent une justesse remarquable et souvent aussi beaucoup de finesse.

## COMMERCE.

Nous avons donné, dans notre numéro du 20, quelques détails sur la séance du conseil de perfectionnement de l'école de commerce de Paris. Nous avons dit que le discours prononcé par M. Blanqui avait produit une vive impression sur l'assemblée. Voici quelques traits de ce discours. Après avoir exposé quelques considérations générales sur l'état actuel du commerce dans les deux mondes :

Dix ans à peine se sont écoulés, a-t-il dit, depuis le règne de la paix, et déjà l'Europe et l'Amérique ont changé de face ; le calme et le travail ont produit plus de vrais biens que les stériles succès si chèrement achetés par la guerre. Le mouvement imprimé à l'espèce humaine pour détruire a fait place tout à coup au zèle d'une industrie vivifiante, et déjà les haines des nations ont disparu dans un sentiment de bienveillance universelle. Une ère nouvelle commence pour les deux continents, l'ère du travail et de la virilité. Les hommes viennent de s'apercevoir enfin que tous leurs efforts doivent avoir pour but l'amélioration de leur existence, l'accroissement de leurs lumières et de leur dignité. Et comme si la Providence avait voulu mettre en regard, pour notre instruction, le châtiment et la récompense, l'époque actuelle nous présente des peuples que leur indolence mène au tombeau, et d'autres que le travail relève de la poussière.

De toutes parts le génie des sciences agrandit le domaine du commerce, lui ouvre des routes inconnues, ou découvre pour lui des procédés nou-

veaux ; le gaz éclaire nos cités, les bateaux à vapeur rapprochent les distances, les canaux fertilisent les provinces. L'Angleterre, placée à la tête de ce grand système de perfectionnement, a donné aux arts utiles une impulsion vraiment étonnante, dans l'intérieur : trois mille lieues de canaux et quarante-six mille lieues de routes, qui se garnissent de fer, offrent des débouchés à ses moindres villages ; au-dehors, vingt-cinq mille vaisseaux montés par près de 160,000 matelots, portent aux extrémités du monde les produits de son infatigable industrie. La force de ses machines équivaut au travail de deux millions d'hommes, et la population s'en trouve ainsi miraculeusement augmentée.

Il a tracé ensuite un tableau rapide des progrès de tous les genres d'industrie qu'il termine par ces mots : c'est ainsi que les diverses branches du commerce et de l'industrie, en procurant de l'aisance et des occupations aux classes peu fortunées, sont devenues les plus sûres auxiliaires de la morale. Y. M.

Le consul de Russie, à Amsterdam, a fait connaître au commerce de cette ville, que l'apparition de la peste en Egypte avait donné lieu à des mesures d'une rigoureuse quarantaine dans les ports appartenant à cet état.

— On mande de Berlin, 12 juillet, que le ministre des affaires étrangères continue avec le gouvernement des Pays-Bas ses négociations pour effectuer une modification dans les droits de douane. L'objet qui offre le plus d'obstacles est le péage établi par ce dernier gouvernement à l'embouchure du Rhin, comme péage de mer. On espère néanmoins que, par suite des relations d'amitié qui viennent de se resserrer entre les deux cours, ces négociations conduiront bientôt à un heureux résultat.

## BOURSE D'ANVERS, du 20 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Ils sont restés fermes sans variations : les certificats de Naples à 84 5/8, et les métalliques à 97.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été peu recherché ; Le Londres court n'a pas éprouvé de demande, le papier à deux mois s'est placé à 39 1/4 1/2 ; le Paris court a été offert à 47 1/4, et le papier à trois mois à 46 3/4 ; il ne s'est rien traité en Francfort ; le Hambourg manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers petits lots de café Brésil de 37 à 38 1/2 cents ; et environ 450 caisses sucre Havane à fl. 24 9/16, en entrepôt, importées par pavillon national.

Les prix des grains restent en faveur à cause de la continuation de la sécheresse : il s'est vendu diverses parties de *Froment roux* de la dernière récolte de fl. 5 36 c. à fl. 5 57 c., et de *blanc* de fl. 5 57 c. à fl. 5 68 c. Le *Seigle* est tenu de fl. 3 11 c. à fl. 3 21 c. ; et l'*Orge*, d'hiver et d'été, de fl. 3 21 c. à 3 43 c. Le *Blé sarrasin* est très rare et demandé de fl. 3 86 c. à fl. 4 29 c. On tient l'*Avoine à fourrage* de fl. 2 79 c. à fl. 2 89 c. ; les *Fèves à pigeons* de fl. 3 86 c. à fl. 4 29 c., et celles à *chevaux* de fl. 3 21 c. à fl. 3 43 c. La nouvelle graine de *Colza* est tenue de fl. 7 07 c. à fl. 7 29 cents ; celle de *Trèfle* est très demandée, les bonnes qualités manquent sur place.

L'*Huile de Colza* est tenue de fl. 21 10 c. à fl. 21 45 c., et celle de *Lin* de fl. 27 à fl. 27 30 c. par baril des Pays-Bas.

## BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 17 juillet.

Dette act. 1, 60 60 1/2 3716. Différée, 1 3716 1 1/4 1 2912. Bill. de chance, 25 374 26 25 778. Synd. d'amort., 99 374, 100, 99, 778. Rentes remb., 90 90 1/2 174. Lots d', 63 65. Act. de soc. de comm. 103 174 172 378.

## CHARADE.

A peine de mon tout la pieuse folie  
A dit, en renonçant aux plaisirs de la vie,  
Un *ozi* fatal, que son cœur inquiet,  
Tourmenté de désir, dévoré de regret,  
Abjurant un vœu téméraire,  
Voudrait pouvoir encor prononcer mon premier.  
Chose bizarre ! mon dernier  
Perd son nom s'il s'élève à quatre pieds de terre.  
Le mot de la dernière charade est *tourelle*.

## TEMPÉRATURE DU 21 JUILLET.

A 9 h. du mat. 17 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 19 d. au-dessus.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A l'occasion de la fête, il y aura BAL CHAMPÊTRE au bosquet de Sans-Souci, sur Avroy, à Fragnée, le Dimanche, Lundi et Jendi.

Dimanche 24 juillet, Lundi 25 et Jeudi 28, BAL, au *Petit Sans-Souci*, sur Avroy.

A Vendre au n. 78, rue des Tanneurs, deux superbes Oleanders, de la plus forte espèce.

A vendre des pierres polies de 9 pouces carrés, presque neuves et propres à paver une place de 20 pieds de long sur 16 de large. S'adresser à M. Rainsont, menuisier, rue de la Magdelaine.

14,000 f. à placer sur hypothèques. S'adresser au notaire DUSART ou au n° 397, rue Neuve, derrière le Palais.

A vendre aux enchères pour sortir d'indivision, jeudi 28 juillet à dix heures du matin, par le ministère et en l'étude du notaire PARMENTIER, place de la Comédie à Liège, les pièces de terre et de verger ci-après désignées, situées en la commune de Jupille ; savoir :

- 1°. Un bonnier 35 perches 91 aunes (mesure de superficie) dite terre du *Moulin*.
- 2°. 87 perches 51 aunes de terre sises au *Haut Charbon*.
- 3°. 85 perches 68 aunes de terre situées à l'*Hermite*.
- 4°. 60 perches 96 aunes de terre sises au même lieu.
- 5°. Et 49 perches 48 aunes de verger situées en lieu dit *Laehuy*.

Le cahier des charges de cette vente est déposé en l'étude dudit notaire.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

Premiers harengs d'Hollande, au Moriane, rue du Stockis.

Esturgeon très frais, au Moriane, rue du Stockis.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n. 544, à Liège.

*Nouveau service de Messageries.*

L'administration des messageries royales de l'Éclair a l'honneur d'annoncer au public qu'elle fera partir, à dater du 21 juillet courant, tous les dimanches, mardis et jeudis à une heure après-midi une diligence à ressorts pour *Bois-le-Duc* faisant le trajet en 16 heures; et le retour de *Bois-le-Duc* tous les lundis, mercredis et vendredis passant par Tongres, Hasselt, Eindhoven.

La modicité des prix des places, transports des fonds et marchandises lui font espérer que le public voudra bien l'honorer de sa confiance.

*Les bureaux sont :*

A Liège, chez H. FORIE, hôtel des Messageries, rue Souverain-Pont.  
Tongres, » Hôtel du Paon. Laurys, directeur,  
Hasselt, » Hôtel du Lièvre. Vanthilt, »  
Eindhoven, » Sur la place, chez Vandeven, »  
Bois-le-Duc, » Hôtel du Lion d'or. Hallewyn, »

( ) *Adjudication volontaire.*

La vente de la maison sise en cette ville, rue St. Hubert, n. 578, attenant à l'hôtel du gouvernement, n'ayant point eu lieu à la première publication, sera définitivement réexposée en vente, le mercredi, 3 août 1825, 2 heures de relevée, en l'étude du notaire BERTRAND, pour être adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur; l'adjudicataire aura de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour avoir communication des titres et conditions de la vente.

( ) *Vente d'une belle collection d'arbustes.*

Le mardi 2 août, 3 heures précises de relevée, le notaire BERTRAND vendra au plus offrant, en sa demeure, place St. Pierre, n. 871, 20 superbes lauriers, 10 beaux orangers et une très belle collection de camelia et d'autres plantes.  
Argent comptant.

( ) Le soussigné, avoué des syndics définitifs à la faillite des frères Delchamps, rappelle au public qu'à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, du *lundi vingt-cinq juillet mil huit cent vingt-cinq, dix heures du matin*, il sera procédé à l'adjudication définitive des immeubles de Jacques Dubois; savoir :

- 1<sup>o</sup>. Du superbe et vaste hôtel, n. 242, rue Hors-Château, à Liège.
- 2<sup>o</sup>. De la maison n. 241, même rue.
- 3<sup>o</sup>. De la belle maison de Sclessin avec la ferme et les biens en dépendant.
- 4<sup>o</sup>. De la maison, des bâtimens ruraux, terres, prairies et bois situés à Cornesse.
- 5<sup>o</sup>. Des terres situées en la commune de Villers-St-Siméon.
- 6<sup>o</sup>. De celles situées en la commune de Juprelle.

Le tout plus amplement désigné dans les extraits de saisies insérés précédemment dans les journaux de la province.

On peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal, et chez l'avoué poursuivant soussigné.

G. SERVAIS.

( ) Il sera procédé mercredi 27 juillet 1825, à deux heures de relevée, à la maison mortuaire, n. 2, rue sur la Fontaine, à Liège, à la vente des meubles suivans: commodes, haute et basse garderoberes, bois de lits, tables, chaises, lits, linges, batterie de cuisine, cinq chevaux, voitures, calèche, harnais à colliers et autres objets. Le tout argent comptant à la requête des héritiers bénéficiaires de la V<sup>e</sup> Louis Thomas dit Dallemagne, par M. de Loncin.

(461) *Extrait d'un jugement en séparation de biens rendu par le tribunal civil de première instance de Liège, le trois juin 1825.*

ENTRE

Marie Pirard, épouse Louis Baup, sans profession, domiciliée à Verviers, demanderesse, ayant pour avoué M<sup>e</sup> DEREUX.

ET

Louis Baup, ci-devant négociant, domicilié à Verviers, actuellement en état de faillite, époux de la demanderesse, défendeur, défaillant.

Le tribunal donne défaut, et, pour le profit, déclare que la demanderesse est séparée d'avec ledit Baup, son mari, quant aux biens qui lui appartiennent aujourd'hui et qui pourront lui échoir par la suite pour par elle en jouir à part et séparément, comme aussi condamne le défendeur à la garantir et indemniser de toutes les sommes pour lesquelles il l'a fait obliger avec lui et aux dépens. Signés: Fabry, président et Renardy, commis-greffier.

Enregistré à Liège, le vingt juin 1825. Signé Conrad de Harlez.

Pour extrait conforme :

L'avoué de la demanderesse, DEREUX.

Le lundi 18 juillet courant, il s'est égaré à Jupille, une chienne d'arrêt, blanche, tigrée jaune, de taille moyenne, ayant déjà porté et répondant au nom de Minerve. — Récompense à celui qui la ramènera Place-Verte, n. 41, Liège.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Les syndics définitifs nommés à la faillite de Delchamps, frères, ci-devant négociants, à Liège, invitent MM. les créanciers admis au passif de la faillite, à se réunir vendredi vingt-deux juillet courant, à quatre heures et demie de relevée, au local des audiences du tribunal de commerce, sous la présidence du juge-commissaire, pour y entendre un rapport sur divers objets d'une haute importance, concernant la prompte liquidation de la masse, et prendre telle délibération qu'ils jugeront convenable à leurs intérêts.

Liège, le 20 juillet 1825.

Les syndics définitifs, M. F. J. FRÉSART, F. PIERCOT.

( ) Les héritiers bénéficiaires d'Anne-Jeanne Petit-Jean V. Mivion, feront vendre aux enchères à la maison de M. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, les effets par elle délaissés, lundi 25 juillet 1825, vers les trois heures de l'après-midi; de même que 100 bouteilles vin de Pomard 1818, première qualité.

P. S. A vendre chez le même une jolie voiture dite demi-fortune.

( ) *Adjudication sur une seule publication.*

Le lundi 3 octobre 1825, à deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, sise place St-Pierre, n. 871, à la vente aux enchères publiques de la ci-devant manufacture impériale d'armes à feu, située à Chaudfontaine, à une lieue et demie de la ville de Liège et à trois lieues de celle de Verviers; cet établissement consiste en plusieurs coups d'eau sur la Vesdre qui passe à Verviers et environs; il est composé des forges et usines dont le détail va suivre, savoir :

*Premier lot.* — 1<sup>o</sup> Une forge aux martinets, activée par deux roues, dont l'une pour les soufflets, ayant deux gros marteaux propres à la fabrication de fers de toutes les dimensions quelconques et propres au commerce, ainsi que de celles requises, tant pour la fabrique d'armes que pour la fabrique de quincaillerie.

Dans la cour de cet établissement se trouve neuf forges qui peuvent servir soit pour des ouvriers canonniers ou pour l'utilité de la forge aux martinets.

*Deuxième lot.* — 1<sup>o</sup> Une usine à canons, tenue en location par Gilles Maître Jean, avec une meule à émoudre les canons de fusils, cinq banes de forrage pour polir les canons et deux meules à aiguiser les baguettes de fusils, plus une roue et son coup d'eau.

Dans l'intérieur de l'usine, une forge servant à réparer les outils, et dans la grande cour six forges de canonniers numérotées une à six.

2<sup>o</sup> Une maison spacieuse attenant à cette usine et propre au logement du maître d'usine et de ses ouvriers, connue sous la dénomination de la maison rouge.

*Troisième lot.* — 1<sup>o</sup> Une usine à canons, pareille en tout à la précédente, avec une roue et son coup d'eau.

2<sup>o</sup> Une maison connue sous la dénomination de maison jaune, et servant au logement du maître d'usine et de ses ouvriers.

*Quatrième lot.* — Une usine destinée pour la fabrication des baguettes et lames de sabres, avec une roue et son coup d'eau.

*Cinquième lot.* — Un vaste bâtiment, situé dans la grande cour de la manufacture et composé

1<sup>o</sup> D'un grand et d'un petit magasins, d'une salle de charge, d'un sechoir, d'un banc d'épreuves, d'un hangard attenant à ces divers bâtimens et pouvant être changé en un superbe local, et d'un beau grand jardin au fond de la cour de la manufacture.

*Sixième lot.* — Une usine à canons, avec meule à émoudre les canons, meules à baguettes, quatre banes de forrage, fourneau pour réparations des outils, sa roue et son coup d'eau.

Cette usine, située en face de l'hôtel de Saint-Cloud, est tenue en location par le sieur Orval, a été construite de manière à pouvoir y établir au premier et au second un assortiment de filature.

*Septième lot.* — Un superbe hôtel de maître, nommé l'*Hôtel d'Angleterre*, situé à côté de l'hôtel des bains, et réunissant toutes les commodités nécessaires et agréables.

Ces divers établissemens en général qui ont été soignés et réparés avec la plus grande exactitude, sont susceptibles d'être transformés en toute espèce d'établissement, sans nuire à la fabrication des armes; ils pourraient même supporter plusieurs assortimens de filature de laine, fil ou coton, à très peu de frais. On pourrait également y établir une foulerie, une fabrique de draps et une tannerie.

S'adresser pour voir ces établissemens à M. Philippe-Joseph Malherbe, fabricant d'armes de guerre, demeurant à Liège, quai Saint-Léonard, propriétaire de ces établissemens, et pour connaître les charges, clauses et conditions de la vente, à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, dépositaire des titres de propriété.